Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE,
DE LA RURALITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Secrétariat général **Service des ressources humaines** **Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales** **Bureau de la formation continue et du développement des compétences** Adresse : 78, rue de Varenne 75349 PARIS CEDEX 07 SP Suivi par : Tél. : 01.49.55.51.00 - Fax : 01.49.55.59.31 NOR : AGRE1029500N	**Direction générale de l'enseignement et de la recherche** **Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences** **Bureau de la gestion des dotations et des compétences** Adresse : 1 ter, avenue de Lowendal 75700 PARIS 07 SP Suivi par : Tél. : 01.49.55.43.28 - Fax : 01.49.55.52.25

NOTE DE SERVICE
SG/SRH/SDDPRS/N2010-1218
DGER/SDEDC/N2010-2168
Date: 07 décembre 2010

Date de mise en application : **immédiate**

Date limite de réponse : **17 décembre 2010**

Pièces jointes : **2**

Objet : Stage « découverte de l'emploi en EPLEFPA» pour les élèves IAE fonctionnaires

Sur recommandation de l'observatoire des missions et des métiers (OMM), un stage en établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA) a été créé en 2008 dans le but de préparer efficacement les élèves ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement (IAE) fonctionnaires à une première affectation en EPLEFPA et de mieux valoriser cette opportunité.

La présente note a pour objet de structurer l'organisation de ce stage au sein de l'enseignement agricole des IAE fonctionnaires de 2ème année, tant dans le cadre de l'enseignement technique, structure d'accueil du stage, que dans celui de l'enseignement supérieur, structure de support pédagogique du stage : modalité de choix de sujets pour les travaux réalisés au cours de ce stage, organisation générale et convention de stage.

Résumé : stage "enseignement agricole" dans le cursus de formation des élèves ingénieurs fonctionnaires, de l'agriculture et de l'environnement

Mots clés : Stage, IEA, EPLEFPA, ENITA, projet, territoire

Destinataires	
Pour exécution : Administration centrale Services déconcentrés EPLEFPA ENITA CGAAER	Pour information : IGAPS Organisations syndicales

1/- Objectif

Le parcours spécifique de formation des IAE fonctionnaires prévoit désormais un stage en seconde année. Ce stage d'une durée de deux semaines a pour objectif la découverte pratique des différentes missions d'un ingénieur dans un EPLEFPA et en particulier son rôle dans l'exercice de la mission d'expérimentation, de recherche appliquée et de développement attribuée par la loi à l'enseignement technique agricole.

Au cours de ce stage, les fonctions d'ingénieur formateur sont abordées en situation. Dans cet emploi, l'élève IAE est chargé de formation et apporte ses compétences d'ingénieur aux projets de développement professionnel et territorial que conduit ou auxquels participe l'établissement d'enseignement. En effet, cette fonction, bien qu'essentielle pour un EPLEFPA, a une moindre attractivité que d'autres fonctions (directeur d'exploitation ou de CFPPA par exemple).

Le stage de deuxième année doit donc permettre aux ingénieurs en formation :
- de découvrir et de comprendre l'environnement et mécanismes institutionnels internes et externes de l'EPLEFPA et de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), y compris les autres missions que celles de l'enseignement,
- d'appréhender les fonctions d'ingénieur formateur par des échanges voire une mise en situation avec un ou des enseignants de l'EPLEFPA,
- de mettre en œuvre, à titre d'apprentissage, leurs compétences en matière d'analyse territoriale et de gestion/animation de projets,
- de mettre en pratique des savoir-faire dans une logique de restitution de travaux aux commanditaires, et le cas échéant, en fonction des sujets, à des publics en formation à titre pédagogique (présentation orale).

2/- Modalités d'organisation

2.1- Sélection des sujets

Un appel à projets est lancé par la DGER et le secrétariat général du MAAPRAT aux DRAAF, avec propositions à remettre au représentant du CGAAER mandaté pour coordonner l'action, pour le 17 décembre 2010. Les DRAAF proposeront des sujets d'étude en EPLEFPA répondant au cahier des charges suivant :
. projet proposé aux élèves ingénieurs répondant à une préoccupation locale comportant une dimension territoriale, les mettant en relation avec les acteurs internes et externes du projet, en particulier l'échelon départemental,
. directeur d'EPLEFPA assurant un accompagnement permettant aux étudiants de réaliser une action efficace avec un maximum d'autonomie,
. si possible, choix d'un EPLEFPA disposant parmi ses agents d'un ingénieur (IPEF ou IAE) participant effectivement à la mission de recherche appliquée, d'expérimentation et de développement.

Les projets proposés aux élèves-ingénieurs (« commandes ») tiendront compte de la durée limitée (deux semaines) et des autres objectifs pédagogiques du stage : la découverte d'un EPLEFPA dans sa dimension institutionnelle, l'appréhension des fonctions d'ingénieur formateur, etc… Ils pourront concerner par exemple une étude sur un élément du projet de l'EPLEFPA, ou sur une action dans laquelle il est engagé (pôle d'excellence rurale, contrat de pays, partenariat territorial …). Les DRAAF pourront aussi prendre l'initiative de proposer des sujets en lien avec des thématiques d'économie agricole régionale, en accord avec les directeurs des EPLEFPA concernés.

Un comité de sélection, composé du représentant du CGAAER, d'un représentant des établissements d'enseignement supérieur concernés, de représentants de la DGER et du SG se réunira avant le 14 janvier 2011 et procédera au choix des sujets. Les stagiaires seront alors invités

à se positionner sur les sujets retenus. Les DRAAF seront informées des sujets et des stagiaires sélectionnés aussitôt que possible.

Une fois les sujets arrêtés, un tuteur pédagogique par groupe sera désigné pour chaque projet retenu dans chaque établissement.

2.2- Préparation du stage

Afin de préparer le stage dans les meilleures conditions, les actions suivantes seront conduites :
. la DRAAF fournira pour la mi-février, à l'attention des stagiaires et de leur tuteur pédagogique, les éléments documentaires et de contexte complémentaires pour une bonne préparation du travail,
. les stagiaires, appuyés par leur tuteur, seront invités à prendre avant le début du stage un premier contact avec le DRAAF et le directeur d'EPLEFPA, afin de préciser l'organisation pratique du stage ainsi que ses objectifs. Ils fourniront quinze jours avant le début du stage une courte fiche d'organisation de leur travail (contacts préalables, analyse des documents).

2.3- Déroulement du stage

Les ingénieurs en formation seront accueillis par groupes de 3 (ou à défaut de 2) dans un EPLEFPA et une DRAAF. Ceux-ci s'assureront de la logistique concernant la restauration, l'hébergement, les déplacements locaux et les moyens administratifs nécessaires. L'accueil en début de stage devra être effectué impérativement par le directeur régional ou son représentant, pour bien en préciser les attentes, mais aussi les finalités et le cadre de ces stages dans le cursus de formation des IAE, ingénieurs de l'Etat.

Les dates du stage seront arrêtées par chaque établissement d'ingénieurs, en fonction du calendrier général des études.

Outre le travail de terrain, il convient dans la mesure du possible de prévoir une découverte institutionnelle de l'EPLEFPA et une intervention des stagiaires dans une séquence de formation, en qualité de formateur, en lien avec le travail conduit.
Celle-ci est à l'initiative du directeur de l'EPLEFPA, qui devra en préciser les modalités au préalable (sujet de l'intervention, public retenu).

2.4- Production à l'issue du stage

Le stage se conclura par une production « technico-socio-économique » sous forme d'un court rapport (10 à 15 pages maximum hors annexes avec un résumé en première page), comportant une présentation du sujet et une analyse de la situation, un récapitulatif des actions conduites ainsi que les observations ou préconisations à destination des EPLEFPA et de la DRAAF.

Les étudiants devront présenter oralement les principaux éléments de leur diagnostic au directeur régional ou à son représentant, au directeur de l'EPLEFPA, au tuteur pédagogique (de l'établissement) le dernier jour de leur stage. A l'issue de cette présentation, un bilan et une évaluation seront établis.

Le rapport de stage devra être remis à la direction des études de l'établissement d'origine des IAE stagiaires au plus tard un mois après la fin du stage. Il pourra faire l'objet d'une soutenance orale, s'inscrivant dans le cursus de formation des IAE, dont les modalités sont à définir par chaque établissement. En outre, chaque établissement précisera les modalités d'intégration de la note de stage dans le cursus général de formation des ingénieurs, fera procéder à une évaluation du stage auprès de chacun des élèves IAE et organisera une réunion bilan de la campagne.
Tous ces éléments (rapport de stage, évaluation, valorisation dans le cursus de formation des ingénieurs) seront communiqués pour information à la DGER et au SG.

3/- Eléments logistiques

Les conditions du stage sont à formaliser dans une convention de stage quadripartite : élèves-ingénieurs, établissement d'origine de formation, EPLEFPA, DRAAF.
Les déplacements des élèves IAE pour ces stages sont pris en charge selon les modalités habituelles par leur établissement d'origine, la logistique locale (hébergement, restauration, déplacements locaux, utilisation des moyens EPL dans le cadre du stage) étant assurée par l'EPLEFPA d'accueil.

Pour le ministre
Pour le chef du service des ressources humaines,
et par délégation,
Le sous-directeur du développement professionnel et des relations sociales

Michel LEVEQUE

Pour le ministre
Pour la directrice générale de l'enseignement
et de la recherche,
et par délégation,
Le sous-directeur des établissements, des dotations et des compétences

Michel GOMEZ

Etablissement d'origine …
Adresse
N° de téléphone

DRAAF
Adresse
N° de téléphone

EPLEFPA …
Adresse
N° de téléphone

Convention de stage
Découverte de l'emploi en EPLEFPA pour des IAE

Entre :

L'Etablissement de .., *(adresse)*, représenté par son directeur, *(nom)*, ci-après désigné "*l'établissement d'origine*"

,

et
L'EPLEFPA de .., *(adresse)*,. représenté par son directeur, M. ou Mme *(nom), ci-après désigné l'EPL*

et les élèves ingénieurs *(noms et adresses)*

en accord avec la DRAAF de ., *(adresse)*,. représenté par son *xx*, M. *(nom)*

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention
La mise en situation "Découverte de l'emploi en EPLEFPA" s'inscrit dans la formation des élèves – ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement en formation initiale de 2ème année. Elle a pour objet de traiter une question s'inscrivant dans les missions dévolues aux EPLEFPA et relevant de questions habituellement traitées par des IAE qui y sont en poste. Les objectifs pédagogiques de cette séquence de formation sont définis dans l'annexe pédagogique ci-jointe.

La question à traiter émane de l'EPLEFPA commanditaire et son traitement est confié à un groupe d'étudiants sous la responsabilité de son directeur.

Le travail faisant l'objet de la présente convention porte sur le projet de *XXX.*
Il sera réalisé par les élèves - ingénieurs
-*Prénom Nom*
-*Prénom Nom*
-*Prénom Nom*

Les intéressés seront encadrés par le directeur de l'EPLEFPA.

Article 2 : Suivi
Au sein de l'EPLEFPA, le directeur est responsable du suivi du travail du groupe d'étudiants. Il accompagne la réflexion des étudiants quant aux méthodes à mettre en œuvre et au planning de travail.
Les travaux s'étendront sur la période allant du *xx* au xx yyy 2011, pour un volume horaire d'environ *xx* heures.

Article 3 : Budget alloué à l'activité
L'activité est cofinancée par :
- L'EPLEFPA, qui prend en charge les frais inhérents à l'étude, qu'ils soient pédagogiques (documentation, reprographie, communications téléphoniques…) ou logistiques (déplacements pour l'étude, indemnités de déplacement, utilisation des moyens de l'EPLEFPA dans le cadre du stage, hébergement, restauration…).
- L'établissement d'origine qui prend en charge un aller et retour pour chaque stagiaire pour rejoindre le lieu de la formation au tarif SNCF carte 12/25 ou en cas d'utilisation d'un véhicule personnel sur la base administrative.

Article 4 : Rapport et propriété des résultats
Cette mise en situation fait l'objet d'un rapport écrit remis au directeur de l'EPLEFPA et au tuteur pédagogique désigné au sein de l'établissement d'origine dans les délais prévus par la note de service. Deux exemplaires du rapport final seront envoyés à l'établissement d'origine. Les résultats seront la propriété du commanditaire et ne pourront être diffusés qu'avec l'accord réciproque de l'établissement d'origine et de l'EPLEFPA. Toute diffusion des résultats devra porter les mentions de l'établissement d'origine de *xx* et de l'EPLEFPA de *xx*.

Article 5 : Résiliation
Si pour une raison quelconque, l'établissement d'origine ou l'EPLEFPA se trouvaient empêchés d'exécuter les travaux qui lui sont confiés, cette convention serait résiliée d'un commun accord.

Article 6 : Assurances
S'agissant d'une période de formation, les stagiaires sont couverts par l'assurance prise par l'établissement d'origine pour les risques aux biens du partenaire. Les stagiaires qui sont amenés à utiliser leur véhicule personnel pour les déplacements liés à cette activité sont tenus d'avoir souscrit une assurance ad hoc auprès de leur assureur y compris pour le transport de personnes. Un ordre de mission est signé par le directeur de l'établissement d'origine et couvre l'ensemble des déplacements aller retour sur le lieu du stage et les déplacements inhérents à l'étude.

Article 7 - Durée
La présente convention est conclue pour la durée de l'étude couvrant la période du xx au xx yyy 2011.

Fait à *(lieu)*, le ../../..

Pour l'Etablissement d'origine de *xx*	Pour l'EPLEFPA de *xx*
Le directeur	Le directeur
(Prénom Nom)	*(Prénom Nom)*
Pour la DRAAF	Les élèves-IAE
Le directeur	
(Prénom Nom)	

Document à joindre : annexe pédagogique

2010-2011

Fiche d'évaluation du stage en EPLEFPA de

Mlle/ M .....

Mlle/ M .....

Mlle/ M .....

Rappel du sujet proposé

.....
.....

Encadrement assuré par

.....fonction :.....

du..... ..... au.....2011

Ce stage avait pour objectif de permettre aux élèves fonctionnaires de
- découvrir et comprendre l'environnement et les mécaniques institutionnels internes et externes de l'EPLEFPA et de la DRAAF, y compris les autres missions que celle de l'enseignement,
- appréhender les fonctions d'ingénieur formateur par des échanges voire une mise en situation avec un ou des enseignants de l'EPLEFPA,
- mettre en œuvre, à titre d'apprentissage, vos compétences en matière d'analyse territoriale et de gestion/animation de projets,
- mettre en œuvre des compétences en matière de restitution de travaux aux commanditaires et à titre pédagogique à des publics en formation.

Suite à la présentation des travaux la note suivante a été mise :

Notation	
Connaissance et compréhension de l'environnement et du fonctionnement de l'EPLEFPA	/10
Gestion du projet (méthodologie, calendrier, analyse, management du groupe, propositions)	/20
Restitution des résultats (écrit et oral)	/10
Total	...../40
Note finale sur 20	...../20

Remarque : l'objectif pédagogique inhérent à la découverte des fonctions d'ingénieur formateur n'est pas évalué en tant que tel.

Commentaire général sur le travail effectué.

Signature du directeur de l'EPLEFPA